

Par exemple, y a-t-il une directive du cabinet? S'il y en a une, le comité compétent va-t-il pouvoir l'examiner? Qui sont nos négociateurs à Bruxelles et que pourront-ils faire ou ne pas faire? Hélas! il n'a pas répondu. Le gouvernement procède donc, sans méthode, par à-coups successifs qui ne nous mènent nulle part. Il ne pratique pas une politique cohérente et judicieuse.

Je passe sous silence la question de la compétence dans l'exécution d'une politique, compétence qui est certes remise en question quand on songe aux mesures désastreuses qui ont été prises concernant l'effondrement de deux banques et du renflouement . . .

M. Dick: Vous parlez de bleuets ou de banques?

M. Dingwall: Le député me taquine à propos de cette industrie néo-écossaise. Je lui rappelle qu'elle est importante puisqu'elle emploie environ 800 personnes. Le gouvernement doit donc se montrer réceptif à l'endroit des industries et des gens qu'elles emploient. Quand le député prendra la parole, il ne manquera certes pas, je l'espère, de me fournir des réponses non équivoques aux questions que j'ai posées au ministre de l'Agriculture à ce sujet. J'imagine qu'il se rend compte de ce que nous tentons de faire, mon parti et moi.

Nous ne cherchons pas à dresser les régions les unes contre les autres. Nous espérons plutôt que le gouvernement mettra de l'avant des mesures qui permettront aux habitants des provinces les plus défavorisées d'élever leur famille et de profiter un peu de la vie. On ne rend guère service aux travailleurs des provinces de l'Atlantique en riant d'eux, comme le fait le député, ou en ridiculisant les instances qu'ils présentent au gouvernement. Il devrait montrer davantage de sérieux et de diligence au nom de tous les travailleurs de la Nouvelle-Écosse.

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Disons tout d'abord, monsieur le Président, que nous n'avons ridiculisé personne. Le député s'en tirerait beaucoup mieux s'il essayait de s'en tenir à l'objet de sa question. On ne parle pas du tout des banques dans cette question puisque le problème a été soulevé la première fois avant que ne survienne la crise des banques auxquelles il a fait allusion. Il est regrettable que le député n'ait pas mieux préparé son intervention, car il ne savait pas de quoi il parlait même s'il vient d'une région qui produit la denrée en question.

● (1815)

Je suis bien aise d'expliquer davantage la réponse qu'a déjà donnée mon collègue de Cap Breton-Richmond-Est (M. Dingwall), le 21 mars dernier, concernant l'imposition hypothétique d'un tarif sur les bleuets que nous exportons dans les pays de la Communauté économique européenne.

Comme le faisait valoir le député en mars dernier, la CEE a officiellement averti les autorités du GATT qu'elle comptait prendre des mesures de représailles contre le gouvernement du Canada qui a imposé des quotas sur ses exportations de bœuf et de veau lorsqu'il a invoqué la Loi sur les importations de viande, le 1^{er} janvier 1985. La Communauté économique européenne a menacé d'imposer un droit de douane de 25 p. 100 sur le bleuet canadien. Cette mesure devait entrer en vigueur le 15 avril dernier pour une période d'un an. On nous a également menacés de représailles pour nos exportations d'abats de

bœuf, de veau et de porc, de miel naturel, de graines et de farine de moutarde, de sirop d'érable, de whisky de seigle, de graines fourragères et de tabac en feuilles non traité.

La Communauté économique européenne est notre plus gros acheteur de bleuets. Depuis quelques années, le marché européen a acheté près de 60 p. 100 de nos exportations de bleuets, ce qui nous rapporte en moyenne 15.5 millions de dollars par année. L'an dernier, nos exportations ont considérablement augmenté, grâce en partie à la dévaluation de la devise canadienne par rapport au dollar américain, à l'absence de barrières tarifaires, et aux gros efforts en matière de commercialisation déployés par les producteurs canadiens de concert avec le gouvernement fédéral.

Je dois expliquer que, en vertu des règles du GATT, le Canada avait le droit de restreindre les importations de veau et de bœuf, mais les partenaires commerciaux qui furent défavorisés par cette décision, notamment la CEE, avaient également le droit de répliquer s'il n'était pas possible de négocier une solution qui convenait aux deux parties intéressées. Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures ont en fait négocié une solution équitable pour régler le problème et les exportations de bleuets n'ont pas été touchées.

LA PORNOGRAPHIE—ON DEMANDE DES LOIS PLUS SÉVÈRES

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir soulever une nouvelle fois à la Chambre des communes la question de la pornographie. Tous les députés reconnaissent certainement que cette question doit avoir la priorité à l'ordre du jour. La Chambre est tenue d'accorder le plus d'attention possible à ce problème et ce jusqu'à ce que l'on puisse enrayer de façon tangible le mal qui frappe nos enfants, nos familles et la société.

Peu de causes rallient autant les masses que l'opposition contre la pornographie. Tout le monde reconnaît que la pornographie exerce une mauvaise influence sur ceux qui y sont directement exposés. En outre, tout le monde reconnaît que même ceux qui choisissent de ne pas s'y intéresser, notamment la majeure partie des membres de la société, en souffrent à bien des égards. Beaucoup de jeunes gens innocents, en fait des Canadiens de tous âges, deviennent les victimes de ces ignobles individus aux valeurs morales dépravées qui se vautrent dans la pornographie.

Les consommateurs de pornographie, et ceux qui font fortune en en vendant, prétendent qu'ils ne nuisent à personne. Mais pour qui nous prennent-ils? Il ressort nettement des entretiens avec la police, les médecins et les agences sociales, que cette industrie fait un plus grand nombre de victimes de jour en jour. Les gens qui achètent du matériel pornographique se nuisent à eux-mêmes d'abord et avant tout. Il est évident que cette habitude finit par créer un cycle de dépendance et d'accoutumance suscitant des goûts de plus en plus difficiles à satisfaire et toute une série de problèmes personnels connexes. Mais surtout, la personne qui consomme de la pornographie favorise la survie d'une vaste industrie croissante. Or cette industrie permet à son tour la survie d'un grand nombre d'industries indésirables, notamment celle des drogues, de la prostitution, du crime et de l'exploitation des femmes et des enfants.